

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2026

RELATIVE À LA SÉCURISATION DES MARCHÉS PUBLICS NUMÉRIQUES - (N° 2258)

SOUS-AMENDEMENT

N° CL14

présenté par

M. Houlié, Mme Allemand, Mme Capdevielle, M. Christophe, Mme Karamanli, M. Pena,
M. Saulignac, Mme Thiébault-Martinez, M. Vicot, M. William et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

à l'amendement n° CL13 de M. Latombe

ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.